SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Christophe PEYCHEZ & Laurent GUITOU HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

Jean-Marc PORTE HUISSIER DE JUSTICE SALARIE

MÉRIGNAC	SAINT-MÉDARD-EN-JALLES	CASTELNAU-DE-MÉDOC
21, place Jean Jaurès	6, rue François Mitterrand	6, rue Saint-Genès
33700 MÉRIGNAC	33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES	33480 CASTELNAU-DE-MÉDOC

Téléphone : 05.56.58.14.15 – télécopie : 05.56.58.13.64 – E-mail : secretariat@huissier-33.com

---------- www.huissier-33.com

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

Constat LIGUE BOULISTE NOUVELLE AQUITAINE
Date 04 12 2020

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

DATE : QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT

REQUÊTE : L'association Loi de 1901 « Ligue bouliste Nouvelle Aquitaine » dont le siège est 2, rue de la gare à 33220 PINEUILH, agissant pour ce constat par son secrétaire général Monsieur Yves GOURDON.

LIEU DU CONSTAT : Mon Etude 21, Place jean Jaurès à 33700 MERIGNAC,

DRESSE PAR : Maître Christophe PEYCHEZ, Huissier de justice associé à (33700) MÉRIGNAC 21, place Jean Jaurès, Membre de la Société Civile Professionnelle Christophe PEYCHEZ – Laurent GUITOU, Huissiers de justice associés, Jean-Marc PORTE, Huissier de Justice salarié, Société civile professionnelle titulaire de deux offices d'huissier de justice à (33700) MÉRIGNAC (33160) SAINT-MÉDARD-EN-JALLES et bureau annexe à (33480) CASTELNAU-DE-MÉDOC

EXPOSE :

Monsieur GOURDON m'indique qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, les représentants des comités départementaux de la Ligue Bouliste de Nouvelle Aquitaine (LBNA) sont convenus à l'unanimité le 07 novembre 2020 d'un vote par correspondance adressé à mon étude pour l'élection du comité directeur de la LBNA et pour l'élection des membres de la commission des finances de la LBNA.

Les bulletins de vote, les enveloppes de vote et une notice ont été adressés directement par la LBNA aux dix électeurs.

Je suis requis pour recevoir les votes par correspondances, m'assurer de la validité de ces votes au regard de la notice contenant les consignes de vote, dépouiller les divers votes proclamer le résultat et dresser procès-verbal du tout.

CONSTATATIONS :

J'ai procédé aux constatations suivantes, ce jour à partir de 18 heures .

Depuis le début du vote j'ai reçu en mon Etude, neuf enveloppes sur dix électeurs.

Les votants sont les suivants :

CBD 16 Josette Pinet	13 voix
CBD 17 Patrick Le Moine	14 voix
CBD 19 Alain Tampon	14 voix
CBD 24 Jacques Vincenzotto	12 voix
CBD 33 François Sirabella	13 voix
District 40-64 Manuel Valle	13 voix
CBD 47 Georges Jaubert	13 voix
CBD 86 Gilles Roberdeau	15 voix
Cbd 87-23 Annie Vevaud	13 voix
Total :	120 voix pour chaque scrutin

Un vote non reçu au moment du dépouillement :
CBD 79 Lucien Desobeaux

Sur les neuf votants ci-dessus j'ai invalidé le vote de trois électeurs car ne contenant pas les documents qui devaient être joints (fiche d'émargement et/ou copie de licence)

Après invalidation des votes de ces trois électeurs, le nombre maximal de voix (unanimité) est de 80 voix par scrutin.

SCP Christophe PEYCHEZ - Laurent GUITOU HUISSIERS DE JUSTICE 33700 MERIGNAC

1/ élection du Comité directeur de la LBNA : 8 candidats pour 8 postes à pourvoir :

Ont obtenus

CBD 17 /	VIGNOT /	80 VOIX
CBD 19 /	BELLET /	80 VOIX
CBD 86/	BIONDI /	80 VOIX
CBD 33 /	CHASSAGNE /	68 VOIX
CBD 17 /	ESTEVE /	80 VOIX
CBD 33/	GOURDON /	80 VOIX
CBD 17 /	LE MOINE /	80 VOIX
CBD 33/	MORRIER /	80 VOIX

Les 8 candidats ci-dessus sont donc élus.

2/ élection de la commission des finances de la LBNA : 3 candidats pour 3 postes à pourvoir :

Ont obtenus :

CBD 17/	BAYET/	80 VOIX
CBD 17/	GODET/	80 VOIX
CBD 17/	MARCHADIE :	80 VOIX

Les 3 candidats ci-dessus sont donc élus.

Je conserve à mon Etude, à la disposition éventuelle des plaideurs, pendant un délai maximal de cinq années à compter de ce jour, l'ensemble des documents que j'ai reçu dans le cadre de cette élection et notamment les divers bulletins de vote et enveloppes.

Telles sont les constatations que j'ai faites et pour lesquelles j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

COÛT DE L'ACTE

NATURE	MONTANT
HONORAIRE	300,00
DEPLACEMENT	7,67
PHOTOGRAPHIES	
TOTAL H,T,	307,67
TVA A 20 %	61,53
TAXE FISCALE	14,89
TOTAL T,T,C,	384,09

Le présent acte comporte 5 feuilles.
Acte soumis à taxe forfaitaire